En tant qu'élu local, comment puis-je concrètement agir ?

La « Charte Locale Transmission Installation de Conques / Marcillac » recouvre un grand nombre de domaines de compétences. Plusieurs d'entre vous, au cours des phases de construction ou de diffusion de la charte, nous ont interpellés pour savoir quel rôle ils pouvaient jouer en tant qu'élus locaux dans le renouvellement des générations d'agriculteurs. Ce document compile les différentes actions que peuvent mettre en place les collectivités locales.

L'agriculture n'est pas immuable sur le territoire

Avant tout, nous souhaitons aller contre une idée reçue forte : « *l'agriculture n'est pas un acquis sur un territoire* ». A moyen terme, s'il n'y a pas d'installation de nouveaux agriculteurs, l'agriculture déclinera sur le territoire et sa disparition aura des conséquences importantes :

- Modification significative des paysages (friches, développement de la forêt, …)
- Perte de biodiversité
- Perte de richesse économique locale (perte d'emplois territorialisés, diminution de la population, …)
- Appauvrissement social du territoire

Comment agir pour conserver une agriculture dynamique au sein de son territoire ?

En tant qu'élu du territoire vous pouvez agir à votre niveau pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, faciliter les transmissions et conserver une dynamique agricole locale. Les actions suivantes sont extraites du plan d'action de la Charte Locale Transmission Installation.

Valoriser les filières de productions locales :

- ⇨ En mettant en place les outils permettant aux agriculteurs locaux de **répondre aux appels d'offre des collectivités** pour la restauration hors foyer (écoles, maisons de retraire, …)
- ⇨ En participant à la création d'un **guide « Produire – Vendre – Manger local »** recensant les habitants et les touristes, tous les moyens de consommer local (agriculteurs en vente directe, artisans, commerçants et restaurateurs se fournissant en local.
- ⇨ En promouvant les produits du territoire lors d'évènements locaux (festivals, fêtes de village, …)

Communiquer sur l'agriculture locale via les outils de communication des collectivités (bulletins municipaux, site internet, vœux, accueil des nouveaux arrivants)

- ⇨ **Présentation des nouveaux installés en agriculture** au même titre que les nouveaux commerçants, artisans
- ⇨ **Présentation de l'agriculture locale**

Diffuser les informations pour les porteurs de projets agricoles et les futurs cédants

- ⇨ via les **outils de communication des collectivités** (bulletins municipaux, site internet, présentoir en mairie, …) : diffusion de plaquettes d'informations (plaquettes du Point Accueil Installation Transmission, de la Chambre d'Agriculture, …), de listes de personnes contacts
- ⇨ En **informant le personnel d'accueil des collectivités, les animateurs des Relais Emploi**, sur les démarches de l'installation/transmission, les opportunités d'emploi en agriculture, … afin que ces personnes **soient un relais des organismes de conseil agricoles,** qu'elles puissent **orienter** les porteurs de projet, les futurs cédants vers les bons interlocuteurs

S'impliquer sur la question du foncier :

- ⇨ En participant activement à la **réalisation des aménagements fonciers** nécessaires (diagnostic, échanges à l'amiable, …)
- ⇨ En continuant à **entretenir et à rouvrir les chemins communaux**
- ⇨ En réalisant les **documents d'urbanisme** (PLU, SCOT, …) pour un partage équitable du foncier entre les utilisateurs du territoire
- ⇨ En participants financièrement à la création d'un **fond de garantie du fermage**, outil facilitateur d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs, en particulier hors cadre familiaux

Maintenir une dynamique locale et le faire savoir. Comme tous les autres porteurs de projet, les futurs agriculteurs souhaitent s'installer dans un territoire attractif qui propose des emplois pour leur conjoint(e), des écoles pour leurs enfants, des loisirs, des moyens de communication performants (routes, débit internet, …)